



CAHIER DES CHARGES

PROJETS D EDUCATION AUX IMAGES

Cinéma, Audiovisuel, Multimédia

*Fonctionnement du dispositif, objectifs et critères,
constitution du dossier, partenariat*



Contact :

Mahjouba Galfout
Coordinatrice Passeurs d'images
1 rue du Pré Chaudron 57057, Metz.
03 87 66 10 49
Mahjouba.galfout@laliguel57.org

Avec le soutien de :

Et plusieurs municipalités





LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

PASSEURS D'IMAGES est un réseau national d'éducation à l'image qui met en place, hors temps scolaire, des projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, d'une offre et de pratiques cinématographiques et audiovisuels. Il allie deux axes complémentaires : la diffusion et la pratique.

LES PARTENAIRES NATIONAUX

Centre National du Cinéma et de l'image animée, Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (le CGET), Le Ministère de la culture et de la communication, le Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (CIV) ainsi que le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

LA COORDINATION REGIONALE

La coordination régionale, soutenue par la Ligue de l'enseignement- FOL 57, est l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projets.

Structure ressource, elle aide et soutient la mise en place des projets. Elle anime le réseau régional et propose des actions de sensibilisation destinées aux porteurs de projets et aux personnes relais afin de les sensibiliser à la dimension artistique et éducative de l'image dans sa pluralité d'approches, de les aider dans le montage de projet, dans l'approche des publics et dans le travail sur des thématiques spécifiques.

ENJEUX

Formaliser un espace d'expérimentation, de pratiques, de rencontres et de création entre des oeuvres, des artistes du cinéma et de l'audiovisuel et des habitants d'un territoire donné, de sorte à provoquer des rencontres singulières, développer une production originale, tout en contribuant à favoriser la place de la culture dans le quotidien des participants. Cela nécessite de mobiliser dans une stratégie globale plusieurs partenaires sur un territoire et sur le long terme, avec pour objectifs d'intervenir pour le jeune public dans le cadre d'activités hors-temps scolaire et de favoriser la mixité sociale autour des enjeux de la création cinématographique et audiovisuelle.



LES OBJECTIFS

- Artistiques : Provoquer la rencontre entre une œuvre cinématographiques, audiovisuelle, multimédia, un artiste et un public. Faire comprendre le travail de la création d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle.
- Culturels : Toucher des publics éloignés de l'art, de la culture et des pratiques cinématographiques. Favoriser le développement d'un regard critique et citoyen. Faire un travail de médiation autour du cinéma auprès des habitants d'un territoire. Contribuer au développement des publics du cinéma.
- Sociaux : Intégrer et associer des jeunes d'un territoire autour d'un projet intergénérationnel, social, culturel. Créer des liens entre l'artiste, le public, le territoire, la population et les institutions. Lutter contre les discriminations. Favoriser la mixité sociale.

PUBLICS

Passeurs d'images s'adresse en priorité aux zones rurales éloignées de l'offre culturelle et aux quartiers ciblés par les politiques de la ville.

Une attention particulière sera portée dans le montage des projets sur la volonté de favoriser la mixité, principalement homme/femme, mais aussi la mixité sociale et intergénérationnelle.

En complément, peuvent s'inscrire dans Passeurs d'images les actions menées auprès des publics en difficulté d'accès à la culture dans le cadre des protocoles interministériels mis en place par le Ministère de la culture et de la communication : Culture/Justice, Culture/Hôpital, Culture/Handicap ; convention passée par le CNC avec la Direction de l'administration pénitentiaire.

QUELS DISCIPLINES

- Cinéma : Fiction, animation et documentaire
- Audiovisuel : Genres créatifs relatifs à la télévision : documentaire, clips...
- Vidéo Art : Toute vidéo dont le dispositif est d'ordre plastique plus que narratif : Mashup, Vidéo mapping, Vidéo light painting, Vjing...
- Multimédia : industrie du contenu numérique : 3D, webdoc, VR, jeux vidéos...

TERRITOIRES PRIORITAIRES

Les projets retenus devront concerner un ou plusieurs quartier(s) prioritaires ou un territoire rural. L'action peut se dérouler sur le territoire et/ou s'adresser à des populations issues de ces zones. Elle peut, tout en s'adressant prioritairement aux habitants de ces territoires, favoriser une mixité sociale et générationnelle.



QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

L'appel à projets vise à stimuler les coopérations et la mutualisation de moyens entre acteurs du champ artistique et culturel, et acteur du champ social travaillant auprès du public Passeurs d'images.

- 1- **Acteur culturel** : Cinéma, service culturel de collectivité, centre culturel, Festival, médiathèque
- 2- **Relais-public des champs sociaux et éducatifs** : Maison de quartier, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, Fédération d'éducation populaire, association de solidarité, structure PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).
- 3- **Collectivités territoriales et locales** dans la mesure où elles ont les compétences et savoir-faire en matière d'action

COMMENT PARTICIPER ?

Les demandes doivent être déposées avant le **26 Avril 2019**.

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et les acteurs impliqués doivent être des professionnels reconnus.

La Ligue de l'enseignement s'entoure d'un réseau d'artistes associés reconnus et de techniciens professionnels de l'image et du son ayant déjà réalisés des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création.

LES CONDITIONS DE VALIDATION DES PROJETS

Les enjeux et objectifs des projets doivent être élaborés en relation avec la Ligue de l'enseignement.

Les projets sont évalués sur la base de leur qualité artistique et culturelle et correspondent aux objectifs de Passeurs d'Images.

Les projets présentés doivent comporter obligatoirement **deux** axes (propositions d'actions possibles) :

- la mise en place d'un atelier de pratique audiovisuelle, de programmation, de sensibilisation au cinéma
- la mise en place d'une séance de cinéma en plein air
- la projection- débat d'un film soutenu par la coordination dans une salle de cinéma
- la participation de la structure dans les temps de formation proposés par la coordination
- la participation de la structure aux rencontres régionales Passeurs d'images...

MULTIPARTENARIAT

Les projets présentés doivent mutualiser des partenariats sur le territoire et montrer une connaissance des enjeux territoriaux pour les publics concernés

Les projets doivent associer :

- une structure culturelle du champ du cinéma et de l'audiovisuel
- une structure d'accompagnement des publics : centre culturel, MJC, Centre social...
- une structure de diffusion : cinéma, médiathèque, cinémathèque...



FOL57 MOSELLE

la ligue de
l'enseignement

FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES

un avenir par l'éducation populaire

VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER

Une fiche-bilan remise par la coordination doit être obligatoirement complétée par le porteur de projet ? accompagnée d'une facture adressée à la Ligue de l'enseignement. Ce dossier doit être enfin joint les attestations signées par la structure des droits à l'image et à la diffusion pour les mineurs qui apparaissent à l'écran

CALENDRIER

- **Février à Avril 2019** : Elaboration du projet en concertation avec la coordination régionale
- **26 Avril 2019** : Date limite d'envoi des demandes de partenariats
- **Mai 2019** : Mise en place du comité de pilotage et la coordination informe les porteurs de projets
- **Juin 2019** : Signature de la convention de partenariat et transmission par la suite du bilan artistique et pédagogique de la coordination régionale

CONSTITUTION ET EXAMENS DES DOSSIERS

Le dossier de projet et le dossier de bilan sont téléchargeables sur le site de la coordination régionale www.laligue57.org

Avant toute demande, prendre contact avec la coordination régionale. Nous examinerons ensemble la pertinence de votre projet au regard de Passeurs d'images et, le cas échéant, développerons le projet avec vous avant dépôt définitif du dossier.

Plus les informations données seront précises, plus le dossier sera étudié avec attention. Vous pouvez ajouter tout document qui vous semble pertinent à la compréhension du projet.

Pour tous les projets se déroulant avant le comité de pilotage, merci de contacter la coordination

FAIRE PARTIE DU RESEAU PASSEURS D'IMAGES C'EST :

- Bénéficiaire d'une aide de la DRAC et de la Région Grand Est.
- Bénéficiaire de la dénomination Passeurs d'images
- Participer aux regroupements régionaux. La présence des porteurs de projets et de leurs partenaires aux regroupements est vivement souhaitée car elle contribue à la mise en réseau des acteurs et au développement général du dispositif dans la région
- Bénéficiaire des formations et rencontres mises en place par la coordination régionale
- Bénéficiaire des outils pédagogiques dont dispose la Fédération (malle, expositions, jeux...). La Fédération est dotée de ressources pédagogiques, empruntables gratuitement par les structures, afin d'accompagner et d'enrichir leur travail autour du cinéma et de l'image
- S'inscrire dans un réseau et être informé des actions d'éducation à l'image dans sa région.
- S'engager à mentionner le dispositif Passeurs d'images et à utiliser la communication spécifique mise à leur dispositif



BOITE A IDEES / SUGGESTIONS DE PROJETS

(LISTE NON EXHAUSTIVE ET NON OBLIGATOIRE)

LE VOIR

Encouragement à la fréquentation des salles

L'objectif est de faciliter l'accès aux salles de cinéma des jeunes et des personnes éloignées de celles-ci. Il s'agit ainsi :

- d'apporter des solutions matérielles (transport entre le quartier et la salle de cinéma, réductions sur les entrées pour tous ou pour un public ciblé, sorties en groupe payées, accès aux programmes, etc.) ;
- d'envisager des solutions plus symboliques pour briser le sentiment du «ce n'est pas fait pour moi» (participation à la programmation, rôle donné à un groupe «d'ambassadeurs du cinéma», visite de la cabine de projection, temps de rencontre avec le responsable de la salle, participation à l'organisation d'une séance et à la communication, atelier de réalisation en lien avec la salle de cinéma, atelier de critique de cinéma, etc.).

Découverte de films et du cinéma / Travail sur le statut de spectateur

Le cinéma est un art riche et multiple, qui offre des points de vue singuliers sur le monde qui nous entoure. Le dispositif cherche à faire découvrir cette richesse aux publics cibles. Cela peut passer par diverses actions

- séances rencontres (projections en salle suivies de discussion avec un membre de l'équipe du film ou un spécialiste d'une question soulevée par le film) ;
- séances spéciales : ciné-concert, ciné-gaming, ciné-conte, etc.
- participation à un festival de cinéma (possibilité de participer au programme «Parcours de cinéma en festival», ou simplement d'organiser des sorties en festival) ;
- sorties sur des expositions en lien avec le cinéma ;
- réalisation par les groupes d'expositions sur le cinéma ;
- débat sur les images du quotidien par le biais par exemple d'un café-télé ; etc.

Dans la peau d'un programmeur

Il s'agit de permettre à un groupe de devenir les programmeurs d'une séance, et ainsi de prendre le temps d'une réflexion commune et de débats autour des films, tout en responsabilisant le groupe sur les choix des titres qui seront montrés à un public. Différentes formes sont possibles :

- atelier de programmation de courts-métrages accompagné par un professionnel ;
- autonomie de programmation dans le cadre de dispositifs qui proposent des catalogues de films et des documents pédagogiques, tels que «Le Jour le plus court» (www.lejourlepluscourt.com), le «Kinetoscope» (www.lekinetoscope.fr), ou le «Mois du film documentaire» (www.moisdudoc.com) ;
- carte blanche pour une soirée ; etc.



Séances plein air

Une séance plein air permet de toucher un public qui ne pousse jamais ou très rarement les portes d'une salle de cinéma, en invitant les habitants d'un quartier ou d'une ville à partager le plaisir du cinéma sous les étoiles. Ces projections doivent être gratuites et ont vocation à créer un moment festif impliquant les habitants et les associations de quartier, qui peuvent participer au choix du film, à l'organisation des festivités, aux repas partagés.

- Un catalogue national «Passeurs d'images» de titres de films pour le plein air est élaboré par les coordinations et sera diffusé courant février 2019.

Le Faire

Au cœur des ateliers de pratiques, il y a la rencontre avec des artistes et des professionnels qui constitue une opportunité pour les participants de découvrir l'univers du cinéma et, plus largement, des images qui nous entourent, en s'inscrivant dans une démarche active. De formes et de durées qui peuvent être très variées, ces projets constituent également un moyen pour les jeunes de travailler sur une expression personnelle et d'éprouver les notions de choix, de subjectivité, propre à toute création. Les ateliers de pratique sont limités à 12 participants.

Quelques suggestions de contenus :

- Faire un film de A à Z : réaliser de bout en bout un court-métrage, de l'écriture du scénario au montage, en passant par le tournage (minimum 5 jours)
- Partir d'une contrainte (tourné-monté, vues Lumière, atelier de sonorisation, etc.) ;
- Rencontres autour des métiers du cinéma ;
- Cinéma d'animation ;
- Filmer à la manière de... ;
- Pocket films ;
- Images numériques : machinima, mapping vidéo, pico-projection, drones, Vjing, Light painting;
- etc.